

## Lettre aux porteurs du FCP IRIS SANTE

Le 26 décembre 2016

### Objet : Changements de DICI et de prospectus du FCP IRIS SANTE (FR0010160358)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP « IRIS SANTE », classé « Actions internationales », dont la société de gestion de portefeuille est IRIS Finance (41 rue François 1er 75008 Paris) et le dépositaire CACEIS Bank France (1-3 place Valhubert – 75013 Paris).

Nous vous remercions de votre fidélité.

La société IRIS Finance a décidé de procéder à un changement dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et consécutivement dans le prospectus du FCP précité, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce changement porte sur un seul point, celui de la modification de l'objectif du FCP qui est désormais de réaliser une performance annuelle supérieure à 4% nette de frais sur un horizon minimum de placement de 5 ans ;

Nous vous recommandons de consulter le Prospectus ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour du FCP IRIS SANTE auprès de la société de gestion :

IRIS Finance - 41 rue François 1<sup>er</sup>- 75008 Paris - tél. : +33 (0)1 45 62 31 60.

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine.

Des explications supplémentaires peuvent également être obtenues auprès de la société de gestion.

La société de gestion et le dépositaire du FCP seront en charge de procéder à l'ensemble de ces changements qui se feront sans frais et sans aucune intervention de votre part.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts. Au-delà de cette date, le FCP ne facturera aucune commission de rachat, cette possibilité restera ouverte.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP IRIS SANTE joint en annexe.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**IRIS Finance**

## DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**IRIS SANTE (FR0010160358)**  
Ce FCP est géré par IRIS Finance

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « actions internationales », son objectif est de réaliser une performance annuelle supérieure à 4% nette de frais sur un horizon minimum de placement de 5 ans et ce sans référence à un indice. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement ou de performance.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, le style de la gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique qu'au niveau sectoriel, la composition d'un quelconque indicateur de référence. Cependant, l'indice MSCI World Health Care en EUR, calculé dividendes nets réinvestis, pourra être retenu comme indicateur de performance à posteriori.

Le processus de gestion est fondé sur une stratégie de stock picking au moyen d'une analyse des performances opérationnelles, de la structure financière (bilan, flux de trésorerie générés, ratios de rentabilité,...), de la qualité des dirigeants et de la position concurrentielle des sociétés exposées au secteur de la santé (notamment laboratoire pharmaceutique, biotechnologie, diagnostic, technologie et infrastructure ou encore service médicale). Cette analyse doit permettre de détecter des actions sous évaluées par les marchés financiers.

Le FCP s'autorise à investir sur toutes les zones géographiques, y compris les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. L'exposition actions, de 60 à 120 % de l'actif net, sera réalisée via des titres en direct, des OPC et/ou des contrats financiers. Le fonds pourra investir dans des titres de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros dans la limite de 10% de l'actif net.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou étrangers et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agit d'OPC de toute classification. Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans les OPC gérés par IRIS Finance.

Dans la limite de 40% de l'actif net, le gérant pourra sélectionner des TCN et des instruments du marché monétaire faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée. Les titres ainsi utilisés bénéficient d'une notation court terme « Investment grade » pour les TCN et d'une notation long terme « Investment grade » pour les obligations, ou notation équivalente dans une agence de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Ces instruments seront utilisés pour la gestion de trésorerie.

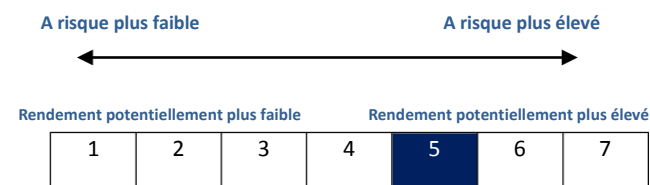
Les instruments financiers à terme seront utilisés pour le pilotage du risque actions et/ou de change dans les limites fixées par la politique d'investissement (en exposition ou en couverture). Le fonds, qui présente un risque de change pour le porteur de parts jusqu'à 100% de son actif net, en raison d'investissements éventuels dans le secteur de la santé dans des pays hors zone euro, aura la possibilité de couvrir ce risque sur tout ou partie de son portefeuille hors euro.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. La gestion mise en œuvre peut entraîner une rotation régulière du portefeuille générant des coûts supplémentaires dont le détail est disponible dans le prospectus.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire chaque jour de bourse ouvré avant 12h et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la valeur liquidative du même jour calculée le lendemain, à l'exception des jours fériés légaux et jours de bourse non ouvrés. L'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et rachats est le dépositaire : CACEIS BANK France – 1/3 Place Valhubert – 75013 – PARIS. Les souscriptions et les rachats sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie 5 ?** Ce fonds est noté en catégorie 5, en raison de son exposition permanente aux actions internationales à hauteur d'au moins 60% de son actif net.

#### **Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations privées ou publiques pouvant composer le portefeuille peut baisser.

**Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement dans le cadre d'opérations de gré à gré. Le risque de contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

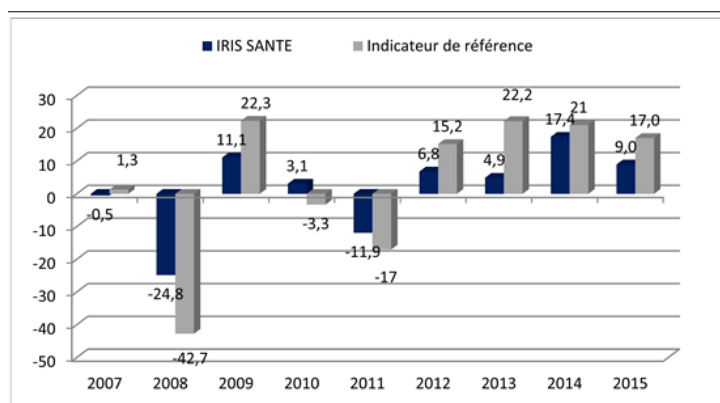
## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.iris-finance.com](http://www.iris-finance.com) ainsi qu'auprès d'IRIS Finance, 41 avenue François 1<sup>er</sup>, 75 008 Paris

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	4.24%* TTC le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos le 31/12/2015. Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il investit dans des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	23.92% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 4% Montant facturé au titre du dernier exercice, clos le 31/12/2015 : 0% TTC

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée / sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes réinvestis. Jusqu'au 31 décembre 2012, l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la performance de l'indice est calculée dividendes réinvestis.

**Date de création de l'OPCVM:** 23/02/2005

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM:**  
EURO

L'indicateur de référence est le suivant :

- jusqu'au 31/12/2013 : CAC 40
- entre le 01/01/2014 et le 31/12/2015 : STOXX EUROPE 600 HEALTH CARE ;
- à partir du 01/01/2016 : IRIS Finance cherche à atteindre une performance annuelle nette supérieure à 7% pour 2016, ramenée à 4%.pour 2017.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS BANK France 1-3 place Valhubert- 75013 PARIS

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel)** : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de IRIS Finance, 41 rue François 1<sup>er</sup> 75008 PARIS

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité** : Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. La responsabilité d'IRIS Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
IRIS Finance est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/12/2016.